



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026 à 19H00**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal, convoqués le 23 avril 2026, se sont réunis sous la présidence de Sandrine Masin, Maire.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Julie Taligot en qualité de secrétaire de séance.

Sont présents :

- Nathalie Cochon,
- Marion Gaye,
- Ludovic Gervin,
- Hervé Hardy,
- Sandrine Masin,
- Flavien Pelletier,
- Stéphane Rivière,
- Julie Taligot,

Procurations :

Monsieur Gregory Vankerckvoorde a donné pouvoir à Madame Sandrine Masin.

Absents excusés :

Claire Martin, Nelly Grassart.

Désignation du secrétaire de séance :

Il est nécessaire de désigner le secrétaire de séance : Madame Julie Taligot est désignée en qualité de secrétaire de séance.

**L'ORDRE DU JOUR APPELLE**

**1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27 mars 2026**

Madame la Maire donne lecture du précédent Procès-verbal.

Le compte-rendu de la séance du 27 mars 2026 est adopté à l'unanimité.



## 2) Création d'un poste de Conseiller Délégué à la Sécurité (CDS):

### Exposé des motifs

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal l'importance des enjeux liés à la sécurité, à la tranquillité publique et à la prévention des risques sur le territoire communal.

Afin de renforcer le suivi de ces questions, de prendre en charge la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui n'a été ni finalisé, ni entériné par le précédent Conseil Municipal, et d'améliorer la coordination avec les partenaires institutionnels (gendarmerie, pompiers, services de l'État...), il est proposé de créer un poste de conseiller municipal délégué à la sécurité.

### Délibération

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE :

- De créer un poste de **Conseiller Municipal délégué à la sécurité**
- De confier à ce conseiller une mission de mise en place du PCS et de suivi, de coordination et de proposition en matière de sécurité, de prévention et de tranquillité publique.
- D'autoriser Madame la Maire à désigner l' élu concerné par arrêté

## 3) Constitution des membres de la CCID :

A l'issue des dernières élections municipales, un nouveau conseil municipal vient de prendre ses fonctions dans la commune.

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2000 habitants.
-



La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double (titulaire et suppléant), proposée sur délibération du conseil municipal.

Ensuite, les finances publiques retiennent 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

La liste des commissaires proposée lors des dernières élections 2020 est examinée et une mise à jour est proposée.

Un courrier va être envoyé aux 12 commissaires titulaires et suppléants pour connaître leur souhait de continuer ou pas à faire partie de cette liste.

Dans un prochain conseil municipal, la liste sera entérinée par une délibération.

#### **4) Embauche d'un Agent d'accueil ou d'une secrétaire :**

##### **Exposé des motifs**

Madame La Maire explique le contexte, la proposition a été faite à la secrétaire de mairie en poste actuellement de prendre le plein emploi sur le poste actuel, mais pour des raisons d'engagements personnels cette dernière n'a pas pu répondre favorablement à la demande. Un besoin de renforcement administratif au sein de la mairie est nécessaire pour réduire les temps de réponse, et permettre également une autre façon de faire et de venir en aide aux administrés, souhait d'avoir une mairie au service de ses habitants, de son école, créer un poste polyvalent.

L'objectif est d'assurer le bon fonctionnement des services et de permettre l'ouverture de la Mairie au moins 2 samedis par mois.

L'intitulé de la fiche de poste est un ou une chargé d'accueil de gestion administrative et de lien social.

Ses missions principales seront l'accueil et la relation aux habitants, gestion administrative polyvalente, appui au fonctionnement municipal, suivi et diffusion de l'information entre élus, aide à la réalisation des comptes rendu lors des différentes commissions pour diffusion sur le site de la commune afin d'informer plus largement les administrés, lien social et suivi des personnes âgées, relation avec les associations, gestion de la salle communale pendant les temps de présence.



La finalité du poste est d'assurer l'accueil des administrés, le bon fonctionnement administratif de la mairie, la circulation de l'information entre les élus, et de contribuer au lien social ainsi qu'à la dynamique locale.

Les élus échangent sur le sujet, et sont d'accord sur le principe.

Madame La Maire annonce qu'un travail sera effectué pour évaluer le temps de présence, communiquer sur le coût chargé du poste, et la date d'embauche de la personne.

#### 6) Vote des taux d'imposition Etat 1259 :

Madame La Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Elle transmet l'analyse de comparaison qui a été préparé, pour mieux comprendre les décisions qui ont été prises durant les 3 dernières années au sein de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas modifier les taux des taxes communales d'imposition pour l'année 2026, à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties = **28.37 %**
- Taxe foncière Non Bâti = **55.18 %**
- Taxe d'habitation = **15.39 %**

#### 7) Questions diverses et Informations :

L'association ASAMD 2V (Association de Services et d'Aide au Maintien à Domicile des 2 Vallées) et le CLIC ORGESSONNE (Centre local d'information et de coordination) ont adressé un courrier pour demander la nomination d'un représentant communal. Marion Gaye 2eme Adjointe est nommée représentante communale pour ces deux associations.

L'association Les Cool Heures de la Pastorale située 21 Rue Georges Bercher demande de pouvoir occuper la salle polyvalente le mercredi après-midi pour des cours de danse et de musicothérapie. Madame La Maire informe les élus que jusqu'à présent les Cool heures n'ont jamais pu accéder à cette salle bien que la demande est été faite durant les trois dernières années. Elle précise que les cours seront ouverts aux enfants du village. Un flyer sera réalisé en collaboration avec les Cool heures pour en informer les administrés. La commune après en avoir discuté, répond favorablement à la demande et une convention sera signée entre l'association et la commune pour cadrer le champ d'action des participants.



D'autre part, l'association a adressé un courrier d'excuse à la mairie pour ne pas avoir été présente à la chasse aux œufs organisée par l'Amicale Prunaysienne, alors que les enfants étaient inscrits.

L'ensemble des élus présents ont apprécié cette démarche.

Deux demandes de parrainage pour les élections présidentielles, Nathalie Arthaud et Sébastien Bonnal sont arrivées en mairie. La commune n'ayant pas d'étiquette politique suit sa trajectoire annoncée à la population et ne souhaite pas s'engager sur une réponse favorable.

La séance est levée à 21 heures 01.

Julie Taligot  
Secrétaire de séance

Sandrine Masin  
Maire de Prunay-sur-Essonne

<b>Julie Taligot</b> Secrétaire de séance	<b>Sandrine Masin</b> Maire de Prunay-sur-Essonne
<b>Nathalie Cochon</b> Conseiller municipal	<b>Marion Gaye</b> 2 <sup>ème</sup> adjoint
<b>Ludovic Gervin</b> 1 <sup>er</sup> adjoint	<b>Nelly Grassart</b> Conseiller municipal
<b>Hervé Hardy</b> 3 <sup>ème</sup> adjoint	<b>Claire Martin</b> Conseiller municipal



<b>Flavien Pelletier</b> Conseiller municipal	<b>Stéphane Rivière</b> Conseiller municipal
	<b>Gregory Vankerckvoorde</b> Conseiller municipal